

c'est le Grand Maître *Na-mo* qui sera compétent (pour le décider) <sup>1)</sup>. En outre, lorsqu'on aura détruit des images de Çākya(muni) Buddha et des images de *Kouan-yin* pour les remplacer par des représentations de *Li Lao-kiun* <sup>2)</sup>, nous ordonnons <sup>3)</sup> que ces *sien-cheng* (religieux taoïstes) reproduisent à nouveau les images de Çākya et de *Kouan-yin* telles qu'elles avaient été figurées auparavant, et, quand leur travail sera terminé, qu'ils remettent (ces images) aux *ho-chang* <sup>4)</sup> (religieux bouddhistes). Quand aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) qui ont détruit les (images du) Buddha, conformément à ce qui est juste, ils devront être punis <sup>5)</sup>; on en dressera un procès-verbal en présence des juges et on le communiquera au Grand Maître *Na-mo* qui sera compétent (pour déterminer la punition) <sup>6)</sup>. Si des *ho-chang* (religieux bouddhistes) ont détruit des (images de) *Lao-tseu* pour figurer des images du Buddha, à leur tour ils devront être punis conformément aux règlements antérieurs <sup>7)</sup>. En l'année *yi-mao* (1255), le vingt-neuvième jour du neuvième mois, étant à *Kiun nao-eul* <sup>8)</sup>, nous avons donné cet édit <sup>9)</sup>.

1) 要經重那摩大師識者. Cf. p. 372, n. 4.

2) 李老君 est *Lao tseu* dont le nom de famille était *Li*.

3) 却教. Le mot 却 marque une forte affirmation.

4) Le terme *ho-chang* désignait à l'époque mongole et désigne aujourd'hui encore les religieux bouddhistes en général; mais, à l'origine, ce terme était celui dont on se servait dans le *Ngan-si*, c'est-à-dire à Koutcha, pour désigner plus particulièrement un upādhyāya (cf. *Yi-tsing, A Record of Buddhist practices*, trad. Takakusu, p. 117; *Itinéraire d'Ou-k'ong, Journ. As.*, Sept.-Oct. 1895, p. 353).

5) 要罪過者. Cf. p. 379, n. 1.

6) 交那摩大師識者. Cf. p. 372, n. 4.

7) On remarquera cette phrase qui prouve que Mangou khan savait aussi reconnaître les infractions commises par les Bouddhistes.

8) 君腦兒. *Nao-eul* est la transcription régulière du mot *noor* ou *nor* «lac». Mais je ne connais aucune localité qui s'appelle *Kiun noor* à l'époque mongole.

9) 行此聖旨. Pour cet emploi du mot 行, comparez: 時戊午年七月十一日行 «(Edit) rendu le 11<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de l'année *wou-wou*» (n° IV, à la fin).